





NOUVELLE PROCÉDURE D'ADMISSION DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN 2017-2018



PLAN ÉTUDIANTS, ACCOMPAGNER CHACUN VERS LA RÉUSSITE





MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION



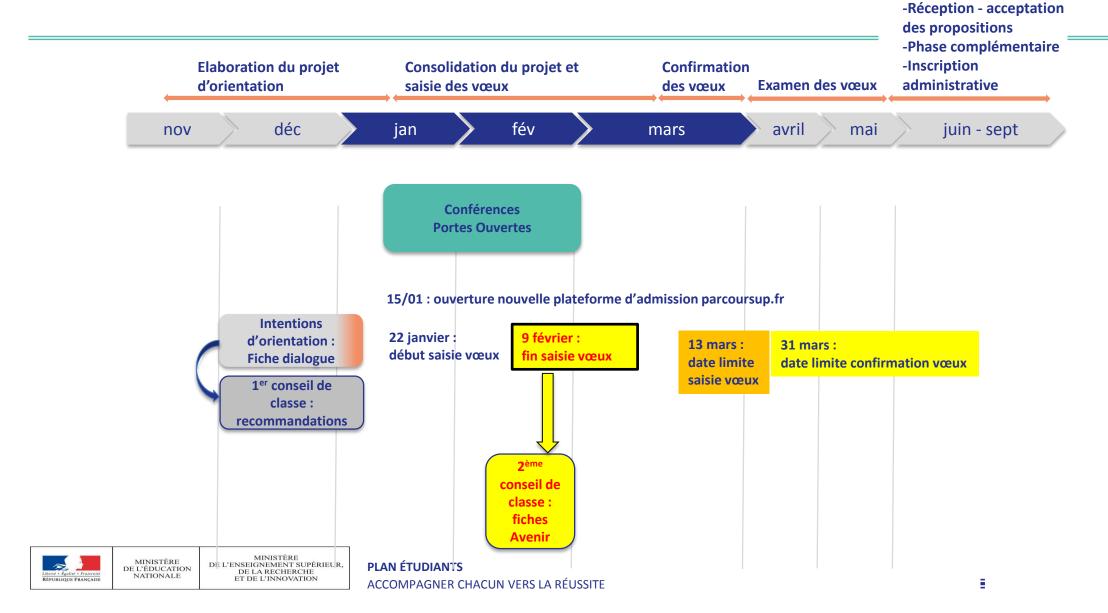
Pourquoi transformer l'accès à l'enseignement supérieur ?

Réduire un taux d'échec élevé en 1ère année de licence

Mettre fin au tirage au sort



CALENDRIER JANVIER – MARS 2018 : LES VŒUX



PARCOURSUP.FR: LA NOUVELLE PLATEFORME D'ADMISSION

dès le 15 janvier

OL'application Parcoursup

>Pour recevoir sur son **portable** toutes les notifications et alertes durant la procédure

>en version Android



et iOS



N'oubliez pas de télécharger l'application



A partir du 22 janvier

- Une plateforme pour mieux connaître les formations
- Informations fournies par l'établissement d'enseignement supérieur :
 - >Contenu et organisation des enseignements
 - >Attendus de la formation
 - >Eléments pris en compte pour l'examen d'un vœu
 - >Dates des journées portes ouvertes ou des journées d'immersion
 - >Contact d'un responsable pédagogique



A partir du 22 janvier

- Une plateforme pour identifier ses chances de réussite
- **○**Pour chaque formation supérieure :
 - >Affichage du nombre de places proposées en 2018
 - >Affichage du nombre de candidats et du nombre d'admis en 2017
 - >Affichage des taux de passage en 2ème année et de réussite selon le bac, des débouchés et des taux d'insertion professionnelle (quand ces données sont disponibles)



A partir du 2 janvier

Une plateforme qui indique les **attendus** pour réussir dans les formations choisies



> Exemples d'attendus de réussite pour la filière STAPS

A partir du 22 janvier

Disposer de compétences scientifiques

Mobiliser des compétences en matière d'expression **écrite** et **orale** afin de pouvoir développer un **raisonnement argumenté**

Disposer de compétences sportives

Manifester de l'intérêt pour l'exercice de **responsabilités** collectives, associatives ou citoyennes





A partir du 22 janvier

> Exemple d'attendus de réussite pour la licence mention Droit (extrait)

Mobiliser des compétences en matière d'expression **écrite** et **orale** afin de pouvoir développer un **raisonnement rigoureux**

Disposer d'aptitudes à la logique et au conceptuel

Disposer d'aptitudes à la compréhension, à l'analyse et à la synthèse d'un texte



A partir du 22 janvier

Attendus, nombre de places, taux de réussite, taux d'insertion professionnelle par formation... des données essentielles

- à discuter avec les professeurs principaux et les psychologues de l'éducation nationale
- **a** à prendre en compte par le lycéen et sa famille avant de faire ses choix



Saisie des vœux du 22 janvier

- **La très grande majorité des établissements d'enseignement supérieur sont proposés dans parcoursup.fr**
- **O Certaines formations sont proposées hors parcoursup.fr** (liste non exhaustive)

Les formations hors parcoursup.fr

- Université Paris Dauphine
- Sciences Po Paris et IEP (Instituts d'études politiques)
- Certaines écoles paramédicales et sociales
- Certaines écoles supérieures d'art
- Certaines écoles de commerce
- Certaines écoles d'ingénieurs
- Certaines écoles privées des arts appliqués, de gestion, notariat, transport, secrétariat ...

Pour s'inscrire dans ces formations :

- > contacter directement ces établissements
- > vérifier les modalités d'admission
- démissionner de la procédure Parcoursup



- >les élèves peuvent formuler jusqu'à 10 vœux pour des formations sous statut d'étudiant et 10 vœux pour des formations sous statut d'apprenti
- >ils peuvent **choisir** des formations sélectives (CPGE, BTS, DUT, écoles...) et non sélectives (licences, PACES) dans leur académie ou en-dehors
- >les vœux ne sont **pas classés**, ils doivent donc être souhaités et **motivés**: saisie obligatoire de la motivation sur la plateforme Parcoursup



Saisie des vœux du 22 janvier

- O Pour certaines formations, le lycéen peut faire des vœux multiples :
 - >vœu multiple : choisir la ou les formations souhaitées parmi un ensemble de formations regroupées par type, spécialité ou mention
 - >le vœu multiple compte pour un seul vœu



Saisie des vœux du 22 janvier

O Pour certaines formations, le lycéen peut faire des vœux multiples :

Au total, le lycéen peut formuler :

de 1 à 10 vœux (qu'il s'agisse de vœux multiples ou non);

20 sous-vœux maximum pour l'ensemble des vœux multiples de BTS, DUT, CPGE, licences et Paces

Les **CPGE** sont regroupées par **voie** à **l'échelle nationale**. Chaque établissement proposant une même voie correspond à un sous-vœu du vœu multiple. La demande d'une CPGE d'un même établissement avec **ET** sans internat compte pour un seul sous-vœu.



Saisie des vœux du 22 janvier

O Pour certaines formations, le lycéen peut faire des vœux multiples :

Exemple:

il demande la CPGE MPSI (mathématiques, physiques et sciences de l'ingénieur)

- Au lycée A à Paris sans internat
- Au lycée B à Paris sans internat
- Au lycée C à Marseille :
 - Avec internat
 - Sans internat
- Au lycée D à Rouen :
 - Avec internat
 - Sans internat

PLAN ÉTUDIANTS

ACCOMPAGNER CHACUN VERS LA RÉUSSITE



COMPLÉTER SON DOSSIER POUR CONFIRMER SES VŒUX SUR PARCOURSUP.FR

^{Jus}qu'aเ 31 mars

- O Pour que les vœux saisis deviennent définitifs sur Parcoursup, les lycéens doivent :
 - > compléter leur dossier pour chaque vœu : saisie du projet de formation motivé, document(s) à joindre via la plateforme
 - >confirmer leurs vœux
- Date limite de confirmation des vœux : 31 mars
 - >si un vœu n'est pas confirmé après le 31 mars, le vœu est supprimé



DE L'ÉDUCATION

L'EXAMEN DU CONSEIL DE CLASSE ET LA FICHE AVENIR



- Rôle renforcé du conseil de classe de terminale
 - >2ème conseil de classe examine les vœux de chaque élève .
 - >pour chaque vœu : les professeurs formulent une appréciation et le proviseur donne un avis sur une fiche Avenir transmise par la plateforme à chaque établissement dispensant une formation d'enseignement supérieur choisi par l'élève
- La fiche Avenir associée à chaque vœu est consultable à partir du 22 mai



L'EXAMEN DES VŒUX DANS LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Avril – Mai

- Les dossiers sont étudiés par les établissements d'ense supérieur
 - > la fiche Avenir transmise par le lycée (résultats, positionnement et appréciation dans chaque matière, éléments d'appréciation du professeur principal et avis du chef d'établissement)
 - > le projet de formation motivé par l'élève
 - > les notes de 1ère et terminale
 - > les autres éléments éventuellement demandés (ex : CV, notes aux épreuves anticipées du bac)



UN MODÈLE D'ADMISSION SIMPLE, JUSTE ET TRANSPARENT

La prise en compte du profil de chaque lycéen

- >Pour l'admission dans les formations sélectives (CPGE, BTS, DUT, écoles...)
 - pas de changement : admission sur dossier ou par concours des lycéens de toutes les académies



UN MODÈLE D'ADMISSION SIMPLE, JUSTE ET TRANSPARENT

La prise en compte du profil de chaque lycéen

- >Pour l'admission dans les formations non sélectives (licences) et la PACES (1ère année commune aux études de santé)
 - la règle : un lycéen peut accéder à la licence de son choix à l'université
 - l'université peut lui proposer un parcours de formation personnalisé pour consolider son profil et favoriser sa réussite
 - si le nombre de vœux reçus est supérieur au nombre de places disponibles (filières les plus demandées) :
 - les vœux sont ordonnés après que les dossiers des lycéens ont été étudiés pour vérifier leur adéquation avec la formation demandée



CÉSURE

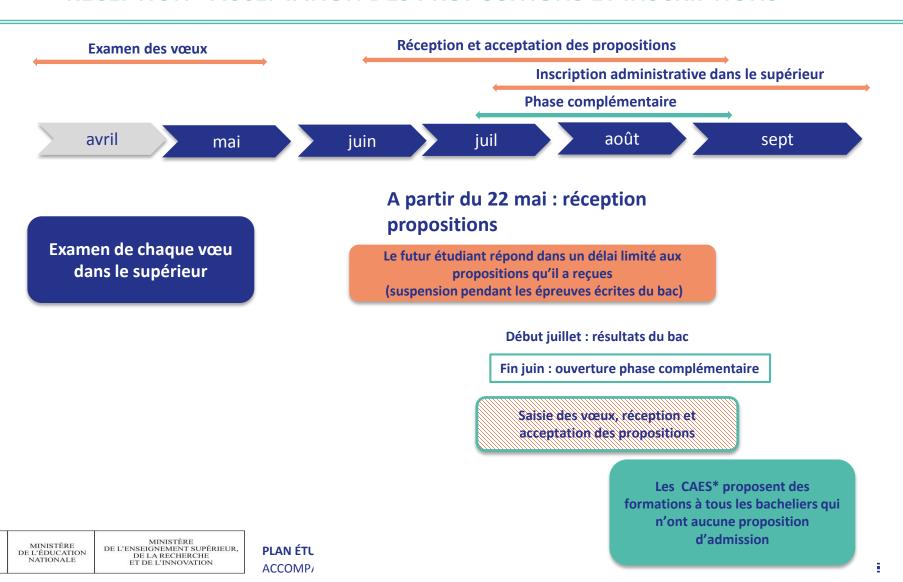
- >Un lycéen peut demander une année de césure directement après le bac : possibilité de reporter une année d'étude pour réaliser un projet
 - la demande de césure est faite lors de la saisie des vœux sur Parcoursup
 - le lycéen est bien inscrit dans la formation acceptée et bénéficie du statut étudiant pendant toute l'année de césure
 - il a un droit de réinscription l'année suivante



Etape 3 : mai > septembre 2018 RECEPTION - ACCEPTATION DES PROPOSITIONS ET INSCRIPTION



CALENDRIER MAI - SEPTEMBRE 2018 : RÉCEPTION - ACCEPTATION DES PROPOSITIONS ET INSCRIPTIONS



LES PROPOSITIONS DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Consultation des propositions à partir du 22 mai

- Le lycéen prend connaissance des décisions des établissements pour chaque vœu et reçoit des propositions
 - >quand une proposition arrive, une alerte est envoyée :
 - sur son portable par SMS et via l'application Parcoursup
 - dans sa messagerie personnelle
 - dans la messagerie intégrée à Parcoursup

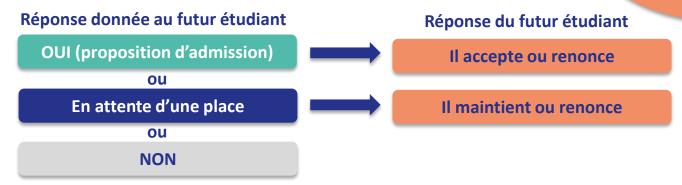
Les parents et les professeurs principaux sont systématiquement prévenus



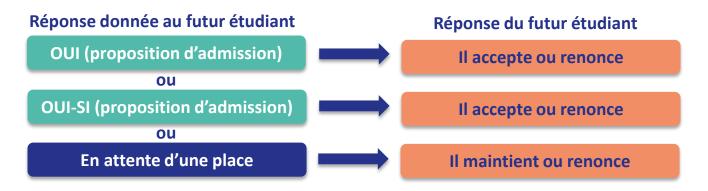
COMMENT LIRE LES RÉPONSES DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

O Pour une formation sélective (CPGE, BTS, DUT, écoles...)

Consultation des propositions à partir du 22 mai



Our une formation non sélective (licence)





MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

PLAN ÉTU ACCOMP oui – si : le lycéen se voit proposer un parcours de formation personnalisé pour se renforcer dans les compétences attendues et se donner toutes les chances de réussir

COMMENT RÉPONDRE AUX PROPOSITIONS REÇUES (1/2)

Réponses aux propositions à Partir du 22 mai

- Quelles règles pour accepter les propositions (ou y renoncer) ?
 - > Le délai pour accepter une proposition d'admission (ou y renoncer) est de :
 - 7 jours jusqu'au 25 juin
 - 3 jours du 26 juin au 20 août
 - 1 jour à partir du 21 août
 - Au-delà : la place est libérée pour un autre candidat

Selon le cas de figure :

- > Le lycéen reçoit une seule proposition d'admission (oui ou oui-si):
- il accepte la proposition (ou y renonce)
- s'il le souhaite, ses autres vœux en attente sont maintenus
- il consulte les modalités d'inscription administrative de la formation acceptée



COMMENT RÉPONDRE AUX PROPOSITIONS REÇUES (2/2)

- > Le lycéen reçoit plusieurs propositions d'admission (oui ou oui-si):
- il doit accepter une seule proposition parmi celles-ci et renoncer aux autres propositions d'admission qu'il a reçues pour ne pas monopoliser les places
- S'il le souhaite, ses autres vœux en attente sont maintenus
- > Le lycéen ne reçoit que des réponses « en attente » :
- des places vont se libérer au fur et à mesure que les autres candidats vont renoncer à leurs vœux
- > Le lycéen ne reçoit que des réponses négatives (s'il n'a formulé que des vœux en formation sélective)
- nouveau : dès le 22 mai, la commission d'accès à l'enseignement supérieur est activée pour lui faire des propositions de formation



JOUE LÀ COMME....





L'EXEMPLE DE CHARLOTTE ÉLÈVE DE TERMINALE

Charlotte a fait 8 vœux, tous confirmés. Le 22 mai, elle prend connaissance des décisions des établissements



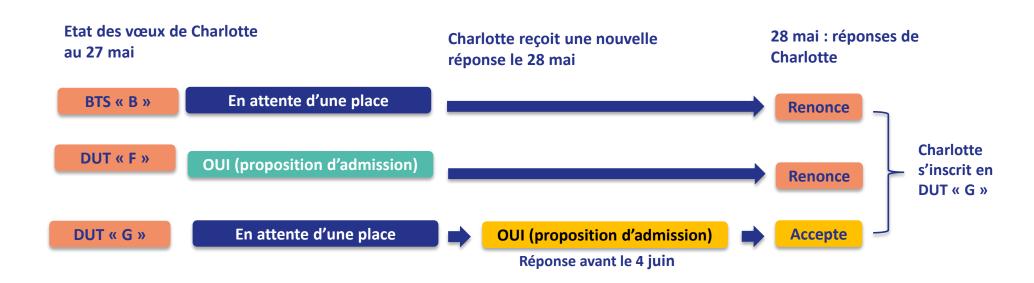


MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

PLAN ÉTUDIANTSACCOMPAGNER CHACUN VERS LA RÉUSSITE

L'EXEMPLE DE CHARLOTTE ÉLÈVE DE TERMINALE

Le 28 mai, Charlotte reçoit une nouvelle proposition d'admission pour le DUT « G », vœu maintenu en attente:





MINISTÈRE

DE L'ÉDUCATION

NATIONALE

PHASE COMPLEMENTAIRE



JUIN > SEPTEMBRE 2018 PHASE COMPLÉMENTAIRE

FIN JUIN - DÉBUTJUILLET

- Dès la fin des épreuves du baccalauréat, ouverture de la phase complémentaire
- Après les résultats du baccalauréat, une commission pilotée par le recteur propose des formations aux bacheliers qui n'ont obtenu aucune proposition d'admission

SEPTEMBRE

• Fin de l'affectation

TOUS LES BACHELIERS
QUI LE SOUHAITENT SONT INSCRITS



Les questions



La synthèse



Bientôt, dans une galaxie... pas si lointaine.

Tel est ton destin.



Ton maître,

tu écouteras.



May the force be with You

